



## Création micro entreprise & régime réel !!

Par **Visiteur**, le **01/04/2008** à **14:32**

Bonjour,

Je souhaite avoir quelques informations sur la création d'une micro entreprise. J'ai vu qu'il y'a deux régimes possibles, celui en franchise de base ou le régime réel.

Parmi les avantages que j'ai pu lire pour la franchise en base, celle-ci permet de facturer les clients moins cher (car pas de TVA) mais on ne peut donc pas là récupérer pour nos achats.

Pour le régime réel, on applique la TVA à nos clients (donc + cher) mais par contre on récupère cette TVA sur nos achats.

J'hésite donc entre les deux, sachant que la très grande majorité de mes clients seront des entreprises, ceux-ci récupère donc la TVA sur leurs achats, donc ça revient au même pour eux. Pour moi, j'aimerais bien récupérer la TVA de mes achats publicitaires et de la location de mon serveur Web. A priori donc le régime réel à l'air plus adapter à mon cas. Néanmoins j'ai cru lire que la gestion devient plus compliquer ? Avez vous des informations à ce sujet ? pensez vous que mon raisonnement est bon ?

Merci bien

Par **crazyfalbala**, le **22/04/2008** à **22:33**

Bonsoir

Je ne suis pas experte en la matière mais je pense que votre raisonnement n'est pas bon car :  
Ne pas faire de facture avec tva à son client ne veut pas forcément dire : facturer moins cher.  
Moi je pense que c'est plus le contraire car vous ne récupérez pas la tva sur vos achats, donc vos fournisseurs, donc votre prix de revient est forcément plus élevé d'où une répercussion sur vos tarifs.

Maintenant la franchise de base est un bon régime lorsque l'on travaille avec des particuliers.  
Par contre une entreprise préférera une facture avec TVA qu'elle pourra récupérer surtout si votre prix n'est pas compétitif.

bon courage